

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON

L'an deux mille neuf, le 23 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire.

Etaient Présents : Jean-Pierre TROUCHE, Yann DUMAS, Madeleine OLANIER, Francis CAMMAL, Gabriel GOLDSCHIEDER, Sophie MALGOURIS, Eliane COGNOT, Michel LE ROUX, Alain LELOUP, Philippe MOREAU, Catherine PESCHER, Stéphanie WURPILLOT, Jean-Marie PINON, Xavier BONLIEU, Jean Paul PINAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Bernadette CORJON (a donné procuration à M. LE ROUX), Corinne HARRY (a donné procuration à Yann DUMAS), Emmanuel VALERY (a donné procuration à Madeleine OLANIER),

Philippe MOREAU est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 septembre est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

* Les élections régionales se dérouleront les 14 et 21 mars 2010

* Résidence « sénioriale » : Mme PIOT informe l'assemblée que les responsables de ce projet ont repris contact et souhaiteraient que la municipalité se positionne. Après discussion avec des municipalités sollicitées par ces personnes, il s'avère nécessaire de rencontrer les responsables financiers pour s'assurer de la viabilité du projet.

* Il est rappelé que Arbothéma se déroulera le 8 Novembre

* Les entrées gratuites pour Arbofolia sont disponibles en mairie jusqu'à fin Novembre, M. MOREAU propose de les distribuer dans les écoles et aux membres des Associations.

* Mme PIOT rappelle que l'enquête publique concernant la révision simplifiée du POS en Zone Nord est en cours. Les Nogentais peuvent rencontrer le commissaire enquêteur : le 29 octobre de 16 h à 19 h, le 7 Novembre de 9h à 12h, le 20 Novembre de 15 h à 18 h. Ils peuvent également inscrire leurs remarques sur le registre disponible en Mairie.

ORDRE DU JOUR :

SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'AIDES À DOMICILE

Mme OLANIER membre du bureau de l'association ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association des aides à domicile au titre de l'exercice 2009. Les crédits correspondants sont inscrits au budget. Durant les débats, Mme PIOT a précisé que l'association, connaissant des difficultés financières, a été reprise en 2009 par une nouvelle équipe. Le conseil général a réalisé un audit dont le rapport n'a, à ce jour, pas été remis. M. LE ROUX demande si la situation financière de cette association s'est assainie depuis mars 2009. Le montant de la subvention proposé correspond à ce qui a été attribué les années précédentes. La subvention est votée à l'unanimité, mais M. LE ROUX souhaiterait avoir connaissance de l'audit pour le vote de la subvention en 2010.

PROJET MEDIATHEQUE – VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

Le conseil municipal, vu l'avant projet sommaire présenté en juillet 2009, décide à l'unanimité de :

- Valider l'avant projet sommaire du projet médiathèque,
- De solliciter la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional, du pays du Gâtinais et du conseil général sur ce projet,

Les crédits nécessaires au lancement de l'opération ont été inscrits au budget 2009, l'intégralité du programme sera inscrite au budget 2010

M. CAMMAL précise que cette validation de l'APS s'inscrit dans la continuité du projet. La D.R.A.C. demande en effet la validation du nouveau projet présenté par les architectes en juillet 2009. Le montant du projet évalué à 640 000 € par les architectes ne tient compte que des travaux du bâtiment. Ils ne comprennent pas les frais d'architecte, de contrôle, les V.R.D., le déplacement de la rampe, le mobilier.

M. PINAUD précise qu'il n'inclut pas non plus la végétalisation de la toiture. Pour M. CAMMAL, il sera fait le maximum pour l'intégrer dans le coût du bâtiment, mais étant donné l'envolée des prix, les architectes proposent de la prévoir en option.

La DRAC interviendra à hauteur de 35%, sur le bâtiment et les équipements. Le Pays a été sollicité, mais risque de donner la priorité aux projets communautaires. La région a été sollicitée par ailleurs. Le Conseil Général a d'ores et déjà attribué une subvention de 20 580 €.

M. LE ROUX demande ce qu'il en est de l'étude thermique envisagée en 2008. Il fait le point sur les coûts prévisionnels du projet : au total le projet s'élève à 800 000 € H.T. au moins sans compter les frais de fonctionnement. Même si des subventions sont espérées, il souhaite connaître un plan de financement budgétaire à 5 ans. Il vote pour la validation du projet A.P.S. mais n'ira pas plus loin sans vision financière. M. GOLDSCHIEDER a entamé des démarches auprès de banques et les soumettra à une prochaine commission finances.

Le Conseil en Commission se réunira pour étudier l'A.P.D. le 28 octobre à 20h30.

INTERCOMMUNALITE

Lors d'une commission en charge du centre socioculturel, les remarques faites sur le pré programme ont été étudiées. Une synthèse a été envoyée au programmiste, pour passer à la phase programme. Les travaux de voiries seront réalisés par la communauté de communes. M. LE ROUX demande ce qu'il en est du schéma d'aménagement. M. CAMMAL assure que les élus nogentais seront consultés.

Mme PIOT rappelle que le dossier étude de logement est en cours. Des questionnaires doivent être déposés chez les personnes âgées.

Etude éolienne : M. LE ROUX demande pourquoi le Conseil municipal de Nogent sur Vernisson ne délibère pas sur le projet éolien, dans la mesure où, même si elle n'est pas directement concernée, la commune est entourée de communes incluses dans le projet. Mme PIOT suggère que la commune délibère lorsque les communes directement concernées auront délibéré. M. DUMAS précise que la procédure impose une concertation dans un rayon de 10 km.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme COGNOT demande où en est le projet de numération des habitations de la Cave. Mme PIOT la remercie de lui rappeler la nécessité de relancer ce projet.
- M. LE ROUX a constaté des anomalies sur le site Internet, qui ont été corrigées.
- M. LE ROUX attire l'attention du conseil sur les problèmes de sécurité. Du fait de certains actes d'incivilité, l'inquiétude monte parmi les Nogentais. M. MOREAU rappelle que les gendarmes ont mis en œuvre des actions et que les élus ont un devoir d'écoute. Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des seniors en juin. Certains élus du canton souhaitent un partage d'expérience sur cette question. M. MOREAU souhaite que les réussites de la gendarmerie soient mises en avant. Mme PIOT et M. LE ROUX encouragent les Nogentais à signaler toute anomalie. M. LE ROUX propose de communiquer sur ce thème dans le prochain Tacot. M. MOREAU propose une interview de l'adjudant POLLET .
- M. PINAUD regrette de ne pas avoir été informé, en tant que vice-président de la commission Associations, de la création de l' Association des bénévoles du carnaval.
- Mme PIOT informe que la réunion pour l'élaboration du calendrier des fêtes se tiendra le 19 Novembre à 20 h 30.

Fin de séance 22 heures